



i'Arçonnéen

Le mot du Maire

La période des échanges traditionnels de vœux se termine. Vous trouverez dans cet Arçonnéen de larges extraits du discours prononcé à cette occasion. L'année 2015 sera, sans aucun doute, une année déterminante pour l'avenir de notre commune. Pour réduire son déficit, l'Etat met une très forte pression sur les finances communales en baissant de 30% environ ses dotations aux collectivités territoriales au cours de 3 prochaines années. Cette décision est aussi une incitation très forte à enclencher un mouvement de fusion de communes. En effet, en cas de création d'une commune nouvelle, la réduction des dotations globales de fonctionnement allouées par l'Etat serait gelée pendant 3 ans au moins. La commune nouvelle pourrait même percevoir un bonus de 5% dans certaines conditions. Pour bénéficier de ces mesures incitatives, les communes nouvelles doivent être créées pour le 31 décembre 2015 au plus tard. C'est demain ! Votre conseil municipal doit donc engager dès à présent cette réflexion. Plusieurs scénarii existent. Des discussions sont d'ores et déjà en cours avec des communes sarthoises. Le 2 février dernier, une réunion d'information organisée par l'Association des Maires et Adjointes de la Sarthe, s'est tenue à Arnage, à proximité du Mans. Nous y avons participé bien évidemment. Par ailleurs, quelques communes du Nord Sarthe souhaitent rejoindre la CUA. J'ai reçu mandat du Président Pueyo pour engager la discussion avec ces communes. Nul doute que les réformes territoriales ne sont pas terminées. Soyons acteurs pour les conduire dans l'intérêt de tous.

Bonne et heureuse année 2015



Les vœux du Maire le 10 janvier 2015



Noël pour les enfants de la commune le 19 décembre 2014

Manifestations

FÉVRIER

- 1^{er} – GALETTE de la FNACA
- 21 – Brevet cyclo
- 23 – BAL Génération Mouvement
- 28 – CARNAVAL

MARS

- 1^{er} – Brevet cyclo
- 7 – Soirée dansante - Comité des Fêtes
- 19 – Vin d'honneur FNACA
- 23 – BAL Génération Mouvement

Elections cantonales

- 1^{er} tour : Dimanche 22 mars
- 2^e tour : Dimanche 29 mars

Etat-civil

NAISSANCES

SAUGERON Gabriel, Marcel, Jacques, Maxime	25 novembre 2014
OUVRARD Soline, Emma, Emilie	10 janvier 2015
ROUSSEL Camille, Marylène, Chantal	17 janvier 2015

DÈCÈS

BONHOMME Marie-Louise Marguerite Michelle épouse BOUDIER	03 décembre 2014
----------------------------------------------------------	------------------



N° 22
FÉVRIER 2015

MAIRIE • 1, place du 8 Mai 1945 © 02 33 31 26 30 • Fax 02 33 29 54 52
• mairie@ville-arconnay.fr • Direction de la publication :
Denis LAUNAY • Nadine KIERS-PERRAULT • Fabrice CHOMARD • Jacqueline ZEPHIR
Catherine GOUPIL • Martine CHAPPELLIERE • Jessy COCHEREL



LES VŒUX DE M. LAUNAY, MAIRE, LE 10 JANVIER 2015

Avant de démarrer cette cérémonie, je souhaite revenir sur les événements douloureux du 7 janvier dernier, je veux parler de cette tuerie abominable perpétrée dans les locaux du journal CHARLIE HEBDO. Cette action montre combien la démocratie est fragile. L'émotion est grande partout dans le monde. Je suis CHARLIE, nous sommes CHARLIE. Alors pour que notre liberté ne plie pas, je vous demande de bien vouloir observer une minute de silence à la mémoire des victimes innocentes.

A l'occasion de cette cérémonie, il est de tradition de revenir sur l'année écoulée et d'en retracer les faits marquants.

Nos investissements 2014 se sont élevés globalement tant sur le budget communal que sur celui du lotissement à environ 700 m€ auxquels il convient de rajouter les remboursements d'emprunts pour un montant proche de 290 m€. En cette année électorale, il n'y avait pas de grands programmes de travaux. Il s'agissait le plus souvent de fin de programme.

C'est ainsi que des travaux de voirie n'avaient été budgétés que pour un modeste montant de 30 m€ en 2014 alors qu'ils avaient atteint 180 m€ en 2013. Ceux relatifs aux bâtiments communaux n'étaient que 55 m€ environ. Ils ont concernés principalement le changement de menuiseries extérieures notamment au groupe scolaire et de nouvelles mises aux normes au centre culturel et remplacement des derniers matériels vétustes à la cuisine.

Le service des espaces verts à quant à lui été doté d'une nouvelle tondeuse qui a été livrée juste avant Noël. C'est un investissement de près de 40 m€.

Par ailleurs, nous avons dû procéder en début d'année 2014 au remplacement de la totalité du petit matériel portatif (débroussailleuses, tailles haies, souffleurs..) suite à un vol perpétré dans nos locaux.

Enfin, nous avons constitué une provision de 80 m€ dans le cadre du programme d'aménagement d'un local pour le service jeunesse. J'y reviendrai dans quelques instants.

LOTISSEMENT PLAINE DU LONGUET ET DE LA METAIRIE

Les travaux de finition de la première tranche ont été réalisés au printemps avec le goudronnage de la voirie définitive, la pose de l'éclairage public équipé de leds et enfin la terminaison des espaces verts pour un coût de près de 340 m€ totalement autofinancés par la vente de parcelles. Au total, ce sont donc 66 parcelles qui ont été viabilisées sur ces deux tranches. Sur la première tranche, il reste 11 parcelles à vendre sur un total de 45. Sur la 2^e tranche, dont la commercialisation a été lancée en tout début d'année 2014 seulement, il en reste 12 sur un total de 21. 12 parcelles ont été vendues au cours de l'année 2014. Je rappelle que la maîtrise d'ouvrage est assurée par votre municipalité et que le prix de vente est de 59 €TTC. Je précise enfin qu'une 3^e et dernière tranche comprenant 24 parcelles sera commercialisée ultérieurement, vraisemblablement en 2016 ou 2017.

Je profite de cette tribune pour souligner l'excellente qualité des 5 logements sociaux construits par la SAGIM dont les aménagements intérieurs devraient être terminés pour fin mars. Aussi, les premiers locataires pourraient emménager en avril ou mai prochain. Je souhaite que nous puissions poursuivre ce programme sur la tranche N° 2 où normalement 2 parcelles sont disponibles pour les organismes logeurs.

Je remercie bien évidemment les nouveaux habitants d'avoir choisi ARCONNAY pour réaliser leur projet de construction, dans un environnement qui sera magnifique lorsque les plantations réalisées auront pris un peu d'ampleur.

AMENAGEMENT D'UN BÂTIMENT POUR LE SERVICE JEUNESSE

Une première ébauche de ce projet avait été initiée en toute fin du mandat précédent. Une présentation de ce dossier a été effectuée après les vacances d'été par M. CUSSOT, notre architecte, auprès du nouveau conseil municipal et ce dernier a validé ce projet. Le permis de construire a été reçu en mairie juste avant Noël. Après l'accomplissement des formalités administratives, notamment celles liées à l'appel d'offres qui sera lancé d'ici la fin du mois de janvier, les travaux pourraient commencer fin mars pour une livraison en novembre prochain. Je vous précise à nouveau que ces travaux consistent en l'agrandissement et l'aménagement d'une grange pour y accueillir le service jeunesse ainsi que la création d'un parking et d'une aire de jeux à l'extérieur. Ces travaux nécessiteront un budget d'environ 550 m€. Ce bâtiment répondra bien évidemment aux normes environnementales. Des panneaux photovoltaïques seront installés sur la toiture orientée plein sud, le chauffage fera appel à la géothermie et l'extension sera réalisée avec une ossature et un bardage bois.

RYTHMES SCOLAIRES

La rentrée scolaire 2014 s'est effectuée dans de bonnes conditions. Le nombre d'élèves accueillis au sein du groupe scolaire est en diminution d'une quinzaine d'unité. Avec 182 élèves nous sommes tout juste au dessus du seuil de fermeture d'une classe fixé à 181. Compte tenu de l'évolution démographique des effectifs, nous serons, très certainement en-deçà de ce seuil pour la rentrée de septembre 2015.

La particularité de cette rentrée 2014 a été la mise en place des TAPS (temps d'activité périscolaires) regroupés, à la demande des enseignants et des parents d'élèves, le vendredi après midi. Le conseil municipal avait émis un avis unanimement défavorable à ce regroupement en fin de semaine considérant que l'intérêt de l'enfant n'était pas suffisamment pris en compte et que cela ne correspondait pas à l'esprit de la loi. Une évaluation sera obligatoirement effectuée au second trimestre 2015.

De septembre à décembre, ces TAPS ont rencontré un franc succès puisque 117 enfants (65% des effectifs) étaient inscrits. Ils sont encadrés par 11 animateurs dont 5 ont été recrutés spécifiquement. Je souhaite ici remercier Nathalie Dubreil et David Besson pour le lourd travail d'organisation et de suivi effectué pendant cette période. Je n'oublie pas également les autres personnels, qu'ils soient communaux ou vacataires, qui ont mis leurs connaissances et leur enthousiasme au service de ces animations. Les activités proposées donnent satisfaction aux enfants et, bien sûr, à leurs parents tant par leur diversité que leur qualité. Je tiens à préciser également que ces anima-



tions, imposées par l'Etat, représentent un coût estimé à 285 € par enfants alors que nous percevons pour cette année scolaire une subvention de seulement 50 €. Dans ce contexte, la collectivité demande aux parents habitant notre commune ou la CUA une participation annuelle symbolique de 30 € par enfant et pour ceux résidants hors CUA une participation de 40 €. Le montant des charges est estimé à un peu plus de 33 m€, celui des recettes est un peu supérieur à 9 m€. La commune doit donc supporter sur son propre budget un financement de 24 m€. Dans le même temps, l'Etat décide de réduire le niveau de ses dotations versées aux collectivités territoriales. Pour 2015, la réduction atteindra de 6%. Elle devrait être plus importante encore en 2016. Par ailleurs, on assistera également à une accélération des transferts de compétence vers la CUA. Celle relative à la voirie pourrait l'être pour le premier janvier 2016.

TERRAIN DES GENS DU VOYAGE

Les travaux sont enfin achevés. La mise en service de cette aire d'accueil devrait être effective au cours de la seconde quinzaine de janvier. J'oserais juste un petit retour en arrière sur ce dossier qui je vous le rappelle est une compétence de la CUA.

Les schémas départementaux ornaï et sarthois imposaient l'implantation, à l'échelle de l'agglomération alençonnaise, d'aires d'accueil des gens du voyage. Pour Arçonnay, il existait depuis de nombreuses années déjà un terrain d'accueil qui au fil du temps était devenu totalement inadapté pour cet usage. Il avait donc été décidé de le mettre aux normes en le limitant à 8 emplacements. Pour ce faire une révision simplifiée du POS était nécessaire afin de rendre le site constructible. C'est ainsi que le conseil municipal avait délibéré en décembre 2008 pour autoriser le lancement de la procédure. Il aura fallu un mandat complet, soit 6 ans, pour que ce dossier puisse être mené à terme.

Désormais, toute installation en dehors de ce site des gens du voyage sur le territoire communal tombe sous le coup d'une procédure d'expulsion immédiate. J'ai eu l'occasion d'en tester l'efficacité par deux fois en fin d'année.

Je précise néanmoins que, s'agissant d'une compétence communautaire, c'est le président de la CUA qui détient le pouvoir de police en la matière. C'est donc lui qui doit mettre en œuvre l'arrêté d'expulsion qu'il a normalement déjà dû rédiger.

Pour information le coût des travaux d'aménagement est d'environ 400 m€. Le site sera surveillé par 2 gardiens basés sur l'aire d'accueil de Valframbert qui comprend, elle, 15 emplacements. Les consommations des fluides (eau, électricité) seront prépayées de même que le droit de stationnement.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Comme vous le savez déjà, le canton de Saint-Paterne vit ses dernières heures. Il est disloqué : 13 communes rejoindront le canton de Sillé le Guillaume qui regroupera 50 communes. Et les 4 communes sarthoises appartenant à la CUA ARCONNAY-CHAMPFLEUR-LE CHEVAIN et SAINT PATERNE rejoindront le canton de Mamers qui regroupera 51 communes.

Vous élirez les 22 et 29 mars prochains pour la première fois un binôme de conseillers départementaux (une femme et un homme) qui remplacera notre actuel conseiller général.

Je me suis déjà exprimé sur ce nouveau découpage. Vous connaissez donc ma position sur le sujet. J'aurai préféré qu'on nous laisse le choix. Et je pense qu'il aurait été préférable que l'on rejoigne le canton d'Alençon dans un souci d'harmonisation de la carte électorale du fait de notre appartenance à la CUA. Mais l'Etat en a décidé autrement. ARCONNAY devra donc tout faire pour s'inscrire dans son nouveau territoire.

Au chapitre des remerciements, je commencerais tout d'abord par l'ensemble du personnel communal qui a toujours à cœur d'assumer le mieux possible la fonction qui lui est dévolue que cela soit aux niveaux des espaces verts, de la voirie, de l'entretien des bâtiments communaux, au restaurant d'enfants, à la garderie ou au ménage des locaux. Je n'oublie pas bien entendu le service jeunesse et le secrétariat de la mairie. J'associe également Hélène MORIN qui œuvre à la poste et bien sûr Stéphane GUESNE le cuisinier du restaurant scolaire. En 2014, il y eu 2 départs : Céline Besnard qui a rejoint en septembre le centre de gestion de l'Orne et Martine Cartier qui a pris sa retraite en octobre après 23 ans passé au service de notre collectivité. Elles ont été remplacées respectivement par Stéphanie LEDOUBLE et Geneviève TRIGUEL. Je peux vous confirmer qu'elles sont très heureuses d'être à notre service et que leur intégration s'est parfaitement déroulée. Je voudrais aussi dire toute ma sympathie à Yves PLET, victime d'un accident du travail en novembre et nous espérons tous qu'il puisse bientôt reprendre ses activités.

Un grand merci aussi aux Présidentes et Présidents des associations qui tout au long de l'année œuvrent pour l'animation de la commune par l'organisation de diverses manifestations. Je veux aussi remercier tout particulièrement M. LETOURNEUX qui, pendant de très nombreuses années a présidé la FNACA. Je garderai de très bons souvenirs des excellentes relations de confiance et surtout amicales que nous avons entretenues pendant toutes ces années. Qu'il soit remercié pour sa disponibilité et l'énorme travail rigoureux accompli avec le bureau de l'association. Merci et bravo à toi Marcel.

Je n'oublie pas de remercier le Capitaine BOURCIER, commandant de la communauté de brigade d'Oisseau le Petit pour la qualité de nos relations mais surtout aussi pour toute l'attention portée par ses équipes qui veillent nuit et jour sur votre tranquillité. J'associe également le Lieutenant SIMON, responsable du centre de secours d'Oisseau le Petit pour les mêmes raisons.

Je terminerai en formulant mes plus vifs remerciements aux élus qui m'entourent, Adjointes et Conseillers, pour le travail qu'ils accomplissent. Que ce soit au niveau communal mais aussi à la Communauté Urbaine ou dans d'autres instances comme le syndicat d'eau de Gesnes Champfleury. Je vous en remercie vivement.

Je souhaite à tous, au nom du conseil et de moi-même, une très bonne année 2015 pour vous et vos proches, une bonne santé et la réussite dans vos projets.



Chorale à l'église d'Arçonnay

Le Mercredi 3 Décembre 2014 à 20H30 s'est déroulé le concert « ETHNO MASS FOR PEACE » à l'église d'Arçonnay.

Tout était réuni pour nous mettre dans l'ambiance des festivités de fin d'année : Une église lumineuse et chaleureuse qui contrastait avec le froid dehors, une première partie de chants traditionnels dont le fameux « Jingle Bells » (« Vive le vent »).

Cette première partie a eu beaucoup de succès tout comme le concert suivant dirigé par Isabelle Vaseux du Conservatoire d'Alençon. Les spectateurs ont apprécié les textes de célébrités chantés au travers d'une dizaine de morceaux.

Quelle belle façon ce fût de commencer les fêtes de fin d'année avec cette « invocation » à la paix toujours d'actualité.



Initiation Zumba

Le cours de Zumba a démarré le 7 janvier 2015. Renseignements auprès de Thérèse Le Sergent au : 02 33 29 59 52.



Génération Mouvement

Composition du bureau 2015 :

Présidents d'honneur :

Denis LAUNAY et René THOUROUDE.

Président : **Jacques BEIGNEUX**

Vice-président : **Pierre LALOUE**

Secrétaire : **Jacqueline GARDIEN**

Secrétaire-adjointe : **Denise ESNAULT**

Trésorière : **Gisèle LIGERON**

Trésorière-adjointe : **Thérèse LHUISSIER**

Membres : **Alice FARGE, Georges BADIN,**

Louis GAULARD, Gérard FORTIN,

Annick FORTIN et Gilbert LAUNAY.

Représentant au CA du Canton : **Jean-Marie LECHAT**



Marché de Noël

Dans la cour de l'école, parents et enfants étaient invités, vendredi 5 décembre au traditionnel marché de Noël, organisé par l'association des parents d'élèves « Récré actions » et les enseignants. En intermède, les enfants ont chanté des contes de Noël appris avec leurs professeurs pour les promeneurs et leurs parents. Un très chaleureux remerciement de la part des parents et du conseil municipal pour le bonheur transmis par cette magnifique manifestation.



Comité des Fêtes

Composition du nouveau bureau, suite à l'Assemblée générale du Comité des fêtes du 16 janvier 2015

Coprésident : **M. Ivan Martin et M. Beauvois Willy.**

Secrétaire : **Mme Poisson Martine**

Trésorière : **Mme Edon Laurence**

Trésorier Adjoint : **M. Esnault Cédric**



ARTçonnay lors de l'AG un nouveau bureau

M. Alain VERMEIR
Président.

Mme Constance Julien,
Trésorière,

Mme Jocelyne Lecoq,
Secrétaire

Mme Danielle Rafin,
Secrétaire adjointe.



Recensement citoyen obligatoire

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3^e mois suivant. Le recensement, puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, conduite accompagnée, permis de conduire...). LE RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE (RCO) dans les délais facilite toutes ces démarches citoyennes, ainsi que l'inscription des jeunes sur les listes électorales.

Présentez vous à la mairie de votre domicile avec une pièce d'identité et le livret de famille.

Déneigement

Lors de chaque épisode neigeux, les services techniques de la commune sont sollicités et interviennent suivant le plan établi et consultable en mairie. Ces opérations de déneigement interviennent à partir de 6 H 30 le matin.

Par ailleurs, chaque riverain, propriétaire ou locataire, doit s'assurer du déneigement de la partie trottoir devant son domicile.

